



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 31 août 2020
N. réf : 100.101.01.01/FA

Préavis N° 09/2020

ADOPTION DE L'ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION 2021
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 17 al. 4, du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2021.

2. SITUATION ET PROPOSITION

La Municipalité travaille actuellement sur son plan d'investissement pour les années à venir. Il est primordial de pouvoir planifier et prioriser les projets futurs afin de déterminer la stratégie financière à moyen et long terme.

Cette planification aura bien entendu un impact sur les budgets futurs et nécessitera éventuellement une analyse des entrées financières.

Dans le même ordre d'idée, la Municipalité a également commencé l'élaboration du budget 2021 lequel nécessite encore des adaptations et des précisions. Les rentrées fiscales 2021 seront notamment estimées avec prudence, en prévision de l'impact de la COVID-19 sur nos contribuables. Nous supposons en effet qu'il pourrait se faire sentir sur plusieurs années.

Néanmoins, la Municipalité est d'avis qu'en cette période perturbée pour l'ensemble de la population, une augmentation du taux ne serait pas la bienvenue et ne ferait qu'empirer les choses. D'autre part, un accord a récemment été trouvé avec le Canton pour une nouvelle répartition de la facture sociale. Au moment de boucler ce préavis, les détails de cet accord doivent encore être analysés par nos soins.

Au vu de ces éléments, nous vous proposons d'appliquer, pour 2021, les mêmes barèmes qu'en 2020.

3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 06 octobre 2020

- Vu** le préavis N° 09/2020
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2021 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 31 août 2020 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 06 octobre 2020.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach  Ronick Lenoir

Déléguée municipale : Mme Michèle Genillard

Annexes : Projet d'arrêté d'imposition